

80 JOURS EN BATEAU...

Depuis plusieurs semaines les managers de certains services faisant souvent, pour ne pas dire quotidiennement, appel à des salariés non-permanents, mettent en application un accord limitant leur temps de travail à 80 jours par an.

Alerté à plusieurs reprises en CCE par les élus, Monsieur Lesaunier a qualifié cette pratique des managers d'excès de zèle en stipulant que ces 80 jours n'étaient pas un plafond mais un seuil...

Oui mais voilà, le seuil était tellement bas et le risque de se cogner au plafond tellement haut que cet accord avait été jusque là rejeté par la quasi totalité des organisations syndicales.

« Quasi » totalité, parce qu'un syndicat qui dit défendre les salariés non permanents a signé cet accord.

Enfin, signé ou pas signé ? Parce que là aussi, pour les salariés de France Télévisions, la position de ce syndicat c'est le Flou Opaque. En effet, des élus apprennent lors des DP des 21 et 22 juin qu'une OS a signé cet accord sans savoir précisément son identité. Un élu demande alors au président de l'instance de communiquer le nom de ce syndicat, mais le représentant de la DRH botte en touche et choisi de taire le nom de la Force Obscure devenue Force Occultée. Au bout d'une heure de débat, une élue prend alors la parole pour lâcher le morceau : « Oui, c'est mon syndicat, Force Ouvrière, qui a signé cet accord ».

Ah bah voilà, les choses semblent plus claires !

Trois jours plus tard, une communication interne de la Direction informe officiellement l'ensemble des salariés de France Télévisions qu'une organisation syndicale a signé l'accord (la Direction choisit encore de ne pas dévoiler l'identité du signataire, serait-ce un nouvel accord secret ?). Par la même occasion la Direction gagne la Coupe du Monde du rétropédalage puisqu'elle annonce mettre fin à ce fameux seuil au plafond bien bas. Signature démentie dès le lendemain par un communiqué du dit syndicat, qui dénonce la « mauvaise foi des autres organisations syndicales pour faire croire par des tracts mensongers que FO signait un accord sur les 80 jours ». Mais qui contredit aussi ses représentants en réunion.

Alors, signé ou pas signé ?

Pour tous les salariés de France Télévisions le doute a posé ses valises.

Pour les non permanents, l'inquiétude reste de mise car, dans son communiqué, la Direction est vague et approximative. Que veut dire « des salariés non permanents qui collaborent régulièrement » ? Est ce que les salariés concernés par ce rétropédalage de la Direction peuvent réellement dépasser les 80 jours et envisager de travailler sereinement 90-100-140 jours dans l'année sans aucune demande de dérogation ? Est-ce que les managers ont reçu une note informelle les autorisant à contracter les non permanents sans se soucier du seuil mort - né ? Quel sort est réservé aux salariés non permanents non réguliers qui approchent et/ou atteignent les 80 jours de travail ? Enfin, les salariés se demandent toujours le pourquoi de cette mascarade ? Pourquoi cet accord/désaccord assumé/désavoué ? Que cache ce rétropédalage ?

L'ensemble des salariés de France Télévisions demande des réponses précises et sans ambiguïté.

Nous resterons vigilants pour que les salariés non permanents ne voient pas leur activité baisser une fois les 80 jours atteints et que la Direction tienne son engagement.

Vade Retro-Pédalage.